



Bordeaux, le 6 août 2021,

L'entente syndicale a été reçue ce jour à la préfecture par M. GUESPEREAU (préfet délégué à la sécurité), M. DOMENEGHETTI (chef de l'EMIZ sud-ouest) et M. CASTAGNA (chef du SIDPC).

Pour rappel, les SDIS sont placés sous l'autorité des Préfets pour la gestion opérationnelle.

Durant ce rendez-vous, nous avons pu exposer les difficultés auxquelles les sapeurs-pompiers girondins sont confrontés : les carences ambulancières, le temps d'attente aux urgences, les effectifs, etc...

Nous apprenons qu'une réunion s'est tenue la veille entre le SDIS 33, l'ARS Nouvelle Aquitaine, le CHU de Bordeaux et la préfecture, avec pour objectif de réduire le délai d'attente aux urgences des sapeurs-pompiers et les carences ambulancières.

L'entente syndicale regrette de ne pas avoir été consultée en amont pour faire part de ses propositions.

LE PRÉFET NOUS A PRÉSENTÉ LES SOLUTIONS RETENUES :

=>> à court terme : déploiement de 5 lignes ambulancières (10 ambulances privées) sur la Métropole bordelaise pour assurer les missions non-urgentes, tous les jours ouvrés de 10h à 20h.

↳ Point de vue de l'entente syndicale : nous accueillons favorablement cette mesure, comme toutes celles qui permettent de réduire l'engagement des sapeurs-pompiers sur des missions non-urgentes et/ou concédées. Nous attendons cependant de pouvoir apprécier son efficacité.

Le nombre de vecteurs est un fait, mais la régulation et l'engagement des SP pour leurs missions propres restent une priorité.

=>> à moyen terme : Permettre aux VSAV, pour les rendre plus rapidement disponibles, de déposer les victimes dans des sas dédiés aux urgences du CHU de Bordeaux, sous la surveillance d'un équipage sapeur-pompier, en attendant leur admission.

↳ Point de vue de l'entente syndicale : nous sommes fermement opposés à cette proposition. Les sapeurs-pompiers ne sont pas des gardes malades. Nous demandons le recentrage de nos missions, ce n'est pas pour effectuer par obligation de service une surveillance pour le compte d'un autre établissement public.

Les effectifs sont trop contraints pour permettre de détacher du personnel pour une telle tâche. Qui endosse la responsabilité juridique en cas de problème ?

=>> **à long terme** : des travaux de restructuration architecturale des urgences du CHU et du CH Blaye seront menés (échéance : 3 ans).

↳ Point de vue de l'entente syndicale : ce point, bien que recevable, ne permettra pas de diminuer la pression opérationnelle à court terme , **il en va de la sécurité publique de trouver des solutions dès septembre.**

Enfin, des rencontres mensuelles Préfet-DG ARS-SDIS vont se tenir tous les mois pour évaluer l'avancement de ce dossier.

Malgré notre demande, les organisations syndicales ne seront ni conviées, ni consultées.

Nous avons accueilli cet entretien à la préfecture avec bienveillance dans la mesure où la direction du SDIS de la Gironde, notre propre employeur, ne daigne toujours pas nous recevoir...

Ce mutisme est source de crispation et d'incompréhension chez les SP.

La question des effectifs et des POJ demeure toujours... **le titre expérimental de cette mesure, votée par une seule organisation syndicale, doit être revue sans délai.**

L'entente syndicale du SDIS 33

UNSA-SDIS33



M. NOAILLE

SUD



M. EMERY

CFDT



M. MANSOT

Force Ouvrière



M. SIMONPIETRI